

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance spéciale tenue le 13 septembre 2021 à 19h00 au 220 Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal. Cette séance s'est tenue en présentiel mais avec distanciation en raison de la pandémie (COVID-19).

Sont présents : Messieurs Denis Laprise, Steeve Raby, Jean-Claude Giroux, Normand Breton, Émilien Morency et Jean-Marie Therrien sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire constate le quorum pour l'ouverture de la séance spéciale.

#### **2021-09-13 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté sur une proposition de monsieur Jean-Marie Therrien, appuyé par monsieur Denis Laprise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Adoption de l'ordre du jour
- 3 : Demande de financement temporaire des travaux de la TECQ 2019-2023
- 4 : Période de questions
- 5 : Levée de la séance

#### **2021-09-14 : DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE DES TRAVAUX DE LA TECQ 2019-2023**

Considérant que la Municipalité bénéficie d'un montant disponible de 826 592 \$ dans le cadre de la TECQ pour la période 2019-2023;

Considérant que la Municipalité avait obtenu, le 12 août 2020, un prêt temporaire de 400 000 \$ de la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny pour le financement de la TECQ 2019-2023;

Considérant qu'un montant de 210 000 \$ a déjà été versé sur ce financement temporaire;

Considérant que la Municipalité a effectué de nouveaux travaux admissibles dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu :

-De demander à la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny d'augmenter le financement temporaire pour le programme de la TECQ 2019-2023 à 616 592 \$, soit le montant disponible de 826 592 \$ moins le montant utilisé de 210 000 \$;

-D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les contrats et documents requis pour compléter ce financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **4- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **2021-09-15 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Normand Breton, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.



---

Gilles Giroux, maire

\*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



---

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe

Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 13 septembre 2021.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 6 octobre 2021.